

L'Observatoire Erasmus +

{notes}

Les apports de la mobilité Erasmus + pour les apprenant·es, les personnels et les organismes

{ L'éditorial }

En 2016, l'Agence Erasmus+ France / Education Formation lançait l'Observatoire National de l'Impact Erasmus +. L'objectif de cet observatoire était triple : développer une démarche partenariale d'évaluation du programme, mesurer les effets du programme Erasmus + et renforcer la diffusion des résultats du programme auprès du plus grand nombre. Une vingtaine d'acteurs, porteurs de projets Erasmus +, professionnels de l'évaluation des politiques publiques, représentants de ministères, s'est impliqué au sein de ce collectif.

Je suis heureuse de présenter le fruit des travaux de ces trois dernières années sur les effets de la mobilité Erasmus + à travers ces Notes de l'Observatoire Erasmus + n°12. L'étude concerne les trois types de publics : les apprenant·es, les personnels et les organismes porteurs de projet. Elle couvre quatre secteurs éducatifs à savoir le secteur scolaire, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes.

Les résultats montrent des effets positifs de la mobilité sur les apprenant·es, à travers l'amélioration des compétences transversales, l'utilisation des langues au retour de la mobilité et l'accroissement du sentiment de citoyenneté européenne. A titre d'exemple, plus de 70% des apprenant·es continuent de parler de façon informelle plusieurs fois par semaine la langue étrangère utilisée au cours de la mobilité. Les personnels profitent également de ces expériences de mobilité en termes de développement de réseaux professionnels et d'amélioration des pratiques pédagogiques et/ou professionnelles. L'internationalisation des établissements grâce au programme Erasmus + se vérifie aussi. Enfin, l'étude pointe des marges de progrès sur la reconnaissance de la mobilité pour les

personnels - seuls deux tiers d'entre eux déclarent une reconnaissance institutionnelle majoritairement informelle - ou encore l'implication des entreprises dans le programme. Ces résultats sont ainsi autant d'éléments à prendre en compte pour le futur programme 2021-2027 qui prévoit *a minima* un doublement du budget pour un triplement des mobilités.

Je tiens à remercier pour le travail fourni au sein de ce collectif : les représentants des ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse, du ministère du Travail, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agriculture et de l'Alimentation, de Pôle Emploi, de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales, de CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) France, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine, de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF), de France Education International, de l'Institut Français de l'Education, de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, de l'Observatoire national de la Vie Etudiante, de Pluricité, des universités Rennes 2 et Paris Diderot, des délégués académiques aux relations européennes et internationales (DAREIC) de Montpellier, Nancy-Metz, Grenoble, Lille, Région Hauts-de France et de l'Agence Erasmus+ France / Jeunesse & Sport.

Les travaux de l'Observatoire National de l'Impact Erasmus + continueront dans les années à venir pour fournir des éléments d'analyse des effets de ce programme sur tous les acteurs y participant.

Laure Coudret-Laut,
*Directrice de l'Agence Erasmus+ France
/ Education Formation*

{ SOMMAIRE }

①	Les apports de la mobilité Erasmus + pour les apprenant-es	{ 7 }
	1.1 Mobilité, amélioration des compétences et accès à l'emploi	{ 7 }
	1.2 Mobilité et usage des langues	{ 10 }
	1.3 Mobilité et citoyenneté	{ 11 }
②	Les apports de la mobilité Erasmus + pour les personnels	{ 12 }
	2.1 Mobilité et coopération	{ 13 }
	2.2 Mobilité et développement des compétences et des pratiques professionnelles	{ 15 }
	2.3. Reconnaissance de la mobilité	{ 17 }
③	Les apports de la mobilité Erasmus + sur les organismes d'envoi	{ 18 }
	3.1 Mobilité et développement des coopérations européennes et internationales	{ 18 }
	3.2 Part du financement Erasmus + dans la mobilité	{ 21 }

{ Introduction }

L'Observatoire national de l'impact Erasmus + a défini, au cours de la période 2016-2018, vingt indicateurs permettant de mesurer les effets de la mobilité Erasmus + sur les apprenant-es, les personnels et les organismes. Le collectif a également détaillé les modes opératoires d'évaluation de ces indicateurs. Cette démarche et cette méthodologie ont fait l'objet des Notes de l'Observatoire Erasmus + n°7.

A l'automne 2018, l'Agence Erasmus+ France / Education Formation a lancé la première mesure de ces indicateurs par :

- l'exploitation des rapports du participant¹, questionnaire envoyé à l'issue de la mobilité,
- par la production de données originales, fruit d'un nouveau questionnaire construit en partenariat avec les membres du collectif et envoyé un an et demi après la mobilité.

Au total, 8 277 apprenant-es de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur, 3 202 personnels du secteur scolaire, de l'éducation des adultes, de l'enseignement

supérieur et de la formation professionnelle et 425 responsables d'organismes participant au programme ont répondu à cette nouvelle interrogation.

Quels sont les principaux apports de la mobilité Erasmus + sur ces trois publics ? Existe-t-il des effets diversifiés selon les types de mobilité, les secteurs éducatifs et le type d'établissements ?

Les résultats de ces trois années de travaux sont décrits dans ces Notes n°12. Ces dernières sont déclinées en trois parties selon les différents publics. **Pour les apprenant-es, le développement des compétences linguistiques et du sentiment de citoyenneté européenne sont les principaux acquis de la mobilité (Partie 1). Pour les personnels, la création de nouveaux réseaux et l'amélioration des pratiques professionnelles qui peuvent essaimer dans les organismes d'envoi sont les bénéfices mis en avant (Partie 2). Enfin, pour les organismes, la coopération engagée grâce aux mobilités Erasmus + permet de mettre en œuvre des stratégies d'internationalisation (Partie 3).**

¹ Le rapport du participant est un questionnaire obligatoire envoyé à l'issue de chaque mobilité et centralisé dans l'application Mobility Tool. Il porte sur les motivations d'un départ en mobilité, sur les apports et les compétences acquises en mobilité, sur les conditions et le déroulement de la mobilité et sur sa reconnaissance.

Pour les apprenant-es :

56%

des apprenant-es ont le sentiment d'avoir amélioré fortement leurs compétences transversales au cours de leur mobilité.

7/10

des apprenant-es continuent de parler de façon informelle plusieurs fois par semaine la langue étrangère utilisée au cours de la mobilité.

77%

des apprenant-es, un an et demi après leur retour de la mobilité, déclarent se sentir davantage citoyen·nes européen·nes, soit 9 points de plus qu'au retour de la mobilité.



Pour les personnels :

91%

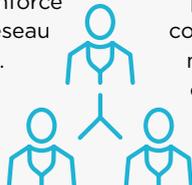
des personnels partis en mobilité ont renforcé ou étendu leur réseau professionnel..

50%

des professionnel·les partis en mobilité considèrent qu'ils ont modifié fortement ou moyennement leurs pratiques professionnelles.

2/3

des personnels déclarent que leur institution a reconnu leur mobilité mais cette reconnaissance est principalement informelle.



Pour les organismes :

90%

des organismes déclarent avoir accru leurs capacités à coopérer au niveau européen ou international.

Nous estimons à **58% la part d'Erasmus +** dans le financement de la mobilité des organismes participant au programme.



{ Méthodologie }

• Les 20 indicateurs

L'Observatoire National de l'Impact Erasmus + a sélectionné 20 indicateurs pour mesurer les effets de la mobilité Erasmus + dans le tableau ci-dessous.

Afin de les évaluer, deux modes opératoires ont été mis en œuvre :

- l'analyse des rapports du participant, enquête européenne envoyée à tous les participants au retour de mobilité ;

- l'analyse d'un questionnaire original élaboré par le collectif et envoyé au 1er septembre 2018 à tous les apprenant-es, personnels ayant accepté d'être recontacté-es et aux organismes coordinateurs de projets Erasmus + ;

- pour les organismes, un indicateur est mesuré par l'intermédiaire d'une donnée administrative issue des rapports finaux².

• 20 indicateurs d'impact sélectionnés

RAPPORT DU PARTICIPANT - MOBILITY TOOL	DISPOSITIF D'ENQUETES
<p>Apprenants (EFP et ES)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'apprenants déclarant une amélioration des compétences transversales 2. Taux d'apprenants exprimant l'intention de participer plus activement à la vie politique et sociale 3. Taux d'apprenants déclarant se sentir citoyens européens 5. Taux d'apprenants déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences professionnelles en mobilité 	<p>Apprenants (EFP et ES)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'apprenants déclarant une amélioration des compétences transversales 3. Taux d'apprenants déclarant se sentir citoyens européens 4. Taux d'apprenants utilisant une ou plusieurs langues étrangères dans leur environnement professionnel 6. Taux d'apprenants ayant amélioré leurs compétences en langues après la mobilité 7. Délai d'accès à un premier emploi ou de retour à l'emploi
<p>Personnels (SCO, EFP, ES, EA)</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Taux de personnels ayant déclaré avoir développé une coopération avec des acteurs économiques notamment des entreprises 9. Taux de personnels ayant déclaré avoir renforcé ou élargi leur réseau personnel ou développé de nouveaux contacts 11. Taux de personnels déclarant avoir amélioré leur pratique de l'anglais et /ou de la langue du pays d'accueil 14. Taux de personnels ayant déclaré avoir reçu au moins un type de reconnaissance par leur organisme suite à leur mobilité 15. Taux de personnels ayant déclaré que leur mobilité conduira à l'internationalisation de leur organisme 	<p>Personnels (SCO, EFP, ES, EA)</p> <ol style="list-style-type: none"> 10. Taux de personnel ayant acquis l'expérience du travail en équipe 12. Taux de personnels ayant modifié leurs méthodes d'enseignement ou leurs pratiques professionnelles à l'issue de la mobilité 13. Taux de diffusion de nouvelles pratiques professionnelles au sein de l'établissement 14. Taux de personnels ayant déclaré avoir reçu au moins un type de reconnaissance par leur organisme suite à leur mobilité
<p>Organismes</p> <ol style="list-style-type: none"> 19. Taux d'organismes déclarant avoir augmenté fortement leur capacité à coopérer au niveau européen/international (rapport final - E+ Link) 	<p>Organismes</p> <ol style="list-style-type: none"> 16. Taux de nouveaux contacts/réseaux créés par le personnel en mobilité 17. Taux d'entreprises (acteurs économiques) accueillant de la mobilité 18. Taux d'organismes développant une démarche formelle d'internationalisation 20. Part d'Erasmus + dans le financement de la mobilité internationale des structures

EFP : Enseignement et Formation professionnels - SCO : Enseignement scolaire - ES : Enseignement supérieur - EA : Education des adultes

² Les rapports finaux sont les rapports que tout organisme coordinateur de projet doit envoyer à l'issue du projet. Ils donnent lieu à une évaluation financière et qualitative du projet pour toucher le solde de la convention.

• **Les populations interrogées**

Les apprenant-es et les personnels concernés par l'étude sont celles et ceux partis en mobilité au cours de l'année académique 2016-2017. Les

organismes interrogés sont ceux ayant eu un ou plusieurs projets au cours des années d'appels à projet 2014 et/ou 2015.

• **Effectifs concernés par l'étude, ayant accepté d'être recontactés et répondants par public**

	Effectifs concernés par l'étude (ayant répondu au rapport du participant)	Effectifs ayant accepté d'être recontactés	Effectifs avec réponses exploitables
Apprenants 2016-2017	57 745	26 989	8 277
Personnels 2016-2017	7 142	5 082	3 202
Organismes 2014 & 2015	-	1 488	425

Les apprenant-es

57 745 apprenant-es sont parti-es en mobilité au cours de l'année scolaire 2016-2017 :

- **26%** d'entre eux-elles ont fait une mobilité du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP)
- **74%** une mobilité dans l'enseignement supérieur.

Concernant le type de mobilités, une moitié a réalisé une mobilité d'études et l'autre moitié une mobilité de stage. Les apprenant-es de l'EFP n'effectuent que des mobilités de stages tandis que les étudiant-es en mobilité Erasmus + sont **68%** à réaliser une mobilité d'études et **32%** une mobilité de stage.

Les personnels

7 142 personnels sont partis en mobilité au cours de l'année 2016-2017 :

- **42%** sont partis dans le cadre de la mobilité de l'enseignement supérieur,
- **25%** de la mobilité de l'enseignement scolaire,
- **20%** de la mobilité de l'EFP,

- **7%** de la mobilité de l'éducation des adultes,
- **6%** de la mobilité internationale de crédit.

Concernant le type de mobilité réalisé par les personnels, **52%** ont suivi une formation, **34%** ont enseigné et **14%** ont effectué un stage d'observation.

Les organismes

1 488 organismes ont géré un projet Erasmus + en 2014 et/ou 2015 :

- **51%** des organismes de 2014 et 2015 ont un projet de l'enseignement supérieur,
- **32%** de l'EFP,

- **22%** de l'enseignement scolaire,
- **2%** de l'éducation des adultes.

29% des organismes ont géré un projet en 2014, **47%** en 2014 et 2015 et **24%** en 2015.

• **Le redressement des populations**

Les taux de réponse aux différentes enquêtes s'élèvent à 31% pour les apprenant-es, 63% pour les personnels et 29% pour les organismes (les taux de réponse sont calculés sur les effectifs ayant accepté d'être contactés pour des études). Les données ont été redressées en appliquant un poids³ à chaque répondant pour que la population de répondants soit représentative de la population globale. La méthode de redressement utilisée est la post-stratification simple à partir de variables qualitatives. Les variables de redressement utilisées sont celles présentes dans les bases de données de l'agence, Mobility Tool associées également à la

base centrale des établissements (DEPP-MEN) pour les types d'établissement.

Les variables prises en compte pour le redressement diffèrent selon les publics :

- pour les apprenants : le sexe, la filière, le type d'établissement, la durée de la mobilité, le statut d'apprentissage (secteur EFP), le niveau et le type de mobilité (enseignement supérieur),
- pour les personnels : le sexe, le secteur éducatif, le type de mobilité et le type d'établissement,
- pour les organismes : l'année du projet, le secteur éducatif et le type d'établissement.

³ Pour les apprenant-es, les poids appliqués sont compris entre 1 et 37 (entre 1 et 37 pour les apprenant-es de l'EFP et entre 1 et 27 pour les apprenants de l'enseignement supérieur), pour les personnels entre 1 et 8, pour les organismes entre 1 et 7.

• Différence des caractéristiques des apprenant-es parti-es en mobilité Erasmus + entre la population mère et l'échantillon de répondant-es

	Population mère		Echantillon	
	EFP	ES	EFP	ES
Sexe	49% homme / 51% femme	42% homme / 58% femme	35% homme / 65% femme	33% homme / 67% femme
Filière	11,5% ALLSHS* / 20% business, droit / 20% production, construction / 11,5% agriculture / 32% services / 5% autre	27 % ALLSHS / 36% business, droit / 19,5% ingénierie / 10% sciences / 7,5% autre	13% ALLSHS / 27% business, droit / 12% production, construction / 7% agriculture / 35% service / 6% autre	33% ALLSHS / 30% business, droit / 17% ingénierie / 11% sciences / 9% autre
Type d'établissement	47% lycée / 20% CFA / 18% MFR / 6% pôle emploi et mission locale / 9% autre	53% université et IEP / 16% école d'ingénieurs / 19% école de commerce / 7% lycée / 5% autre établissement	56% lycée / 10% CFA / 12% MFR / 11% pôle emploi et mission locale / 11% autre	63% université et IEP / 14% école d'ingénieurs / 13% école de commerce / 5% lycée / 5% autre établissement
Durée de la mobilité	77% moins de 1 mois / 23% 1 mois et plus	70% moins de 6 mois / 30% 6 mois et plus	68% moins de 1 mois / 32% 1 mois et plus	63% moins de 6 mois / 37% 6 mois et plus
Statut d'apprentissage	25% apprenti / 75% non apprenti		15% apprenti / 85% non apprenti	
Niveau		10% cycle court / 44% niveau licence / 46% niveau master ou plus		9% cycle court / 48% niveau licence / 43% niveau master ou plus
Type de mobilité		68% mobilité d'études / 32% mobilité de stage		73% mobilité d'études / 27% mobilité de stage

(source : Mobility tool et enquête « apprenants », Agence Erasmus+ France / Education Formation)

* Arts Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales

• Différence des caractéristiques des personnels partis en mobilité Erasmus + entre la population mère et l'échantillon de répondants

	Population mère		Echantillon	
	EFP	ES	EFP	ES
Sexe	42% homme / 58% femme		43% homme / 57% femme	
Secteur éducatif	25% SCO / 20% EFP / 48% ES / 7% EA		25% SCO / 16,5% EFP / 53% ES / 5,5% EA	
Type de mobilité	34% enseignement / 52% formation / 14% stage d'observation		36% enseignement / 50% formation / 14% stage d'observation	
Type d'établissement	18% école et collège / 20% lycée / 28% université / 15% autre établissement enseignement supérieur / 19% autre type d'établissement		17% école et collège / 20% lycée / 31% université / 17% autre établissement enseignement supérieur / 14% autre type d'établissement	

(source : Mobility tool / enquête « personnels », Agence Erasmus+ France / Education Formation)

• Différence des caractéristiques des personnels partis en mobilité Erasmus + entre la population mère et l'échantillon de répondants

	Population mère		Echantillon	
	EFP	ES	EFP	ES
Année du projet	29% 2014 / 447% 2014 et 2015 / 24% 2015		26% 2014 / 49% 2014 et 2015 / 25 % 2015	
Secteur éducatif	20% SCO / 26% EFP / 46% ES / 1,5% EA / 6,5% multi		16% SCO / 31% EFP / 43% SUP / 2% EA / 8% multi	
Type d'établissement	20% écoles et collèges / 43% lycée / 6% université / 26% autre établissement enseignement supérieur / 4% autre type d'établissement		18% écoles et collège / 47% lycée / 6,5% université / 23% autre établissement enseignement supérieur / 5,5% autre type d'établissement	

(source : Mobility tool / enquête « organismes », Agence Erasmus+ France / Education Formation)

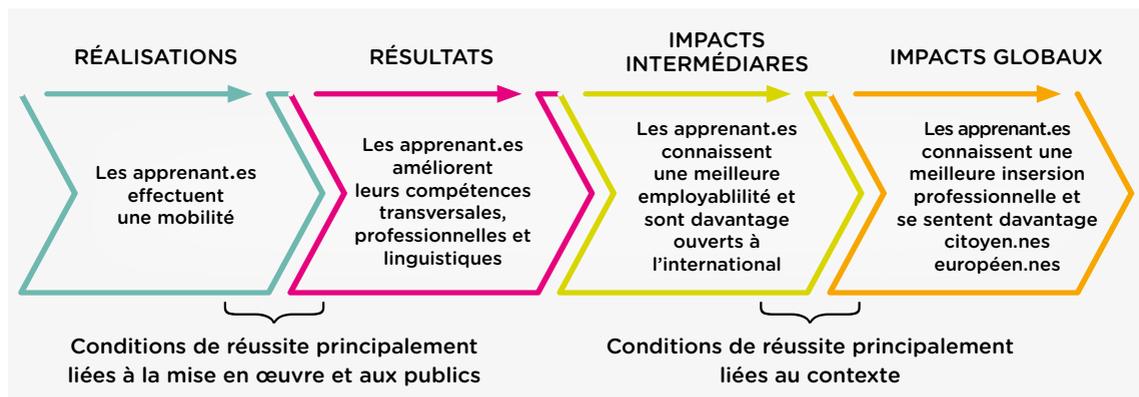
{1}

1. Les apports de la mobilité Erasmus + pour les apprenant-es

L'un des objectifs spécifiques du programme Erasmus + est l'amélioration du niveau de compétences pour le marché du travail et la

cohésion sociale. Pour les apprenant-es, cet objectif peut être décrit par le diagramme logique d'impact ci-dessous.

• Schéma 1 : Diagramme logique d'impact dans le cadre des mobilités des apprenant-es Erasmus +⁴



La mobilité des apprenant-es doit conduire à une amélioration des compétences transversales, professionnelles et linguistiques pour assurer une meilleure employabilité et une plus grande ouverture internationale et ainsi améliorer l'insertion professionnelle des jeunes dans l'Union européenne et développer le sentiment de citoyenneté européenne.

Les indicateurs sélectionnés par le collectif portent principalement sur les résultats de la mobilité en mesurant le ressenti des apprenant-es parti-es en mobilité Erasmus +. Ils interrogent trois aspects : l'amélioration des compétences transversales et l'accès à l'emploi, l'usage des langues et la citoyenneté.

{1.1}

1.1. Mobilité, amélioration des compétences et accès à l'emploi

Trois indicateurs sélectionnés par le collectif portent sur cette question : le taux d'apprenant.e déclarant une amélioration des compétences transversales, le taux d'apprenant.es déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences professionnelles en mobilité et le délai d'accès à un premier emploi ou de retour en emploi.

Globalement, le sentiment partagé par la majorité des participant-es au programme Erasmus + est une amélioration des compétences transversales et techniques grâce à la mobilité. Néanmoins ce ressenti très positif a tendance à légèrement diminuer au cours du temps.

La part d'apprenant-es déclarant une amélioration de leurs compétences transversales est très élevée au retour de leur mobilité. Les trois principales compétences pour lesquelles les taux sont les plus élevés sont l'adaptabilité, la compétence interculturelle et l'ouverture d'esprit avec plus de neuf apprenant-es sur dix précisant qu'ils-elles sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'affirmation selon laquelle ils-elles ont amélioré cette compétence. Un an et quatre mois en moyenne après leur retour de mobilité, les taux restent très élevés à l'exception de la compétence numérique (- 18 points). Ainsi, avec du recul, cinq compétences voient le taux d'amélioration croître : la compétence linguistique (+ 6,6 points), la

⁴ Inspiré de l'article d'Agathe Devaux-Spatarakis (2014), L'évaluation « basée sur la théorie » entre rigueur scientifique et contexte politique, Politique et Management public, vol 31/1.

compétence en résolution de problème (+ 3,2 points), la tolérance (+ 3 points), la capacité à prendre des décisions (+3,2 points) et la compétence analytique (+4,9 points). En revanche,

la confiance en soi, le travail en équipe et la compétence numérique sont les trois compétences dont les progrès sont les plus relativisés par les expériences acquises après la mobilité.

• Tableau 1 : Evolution de la part des apprenant-es parti-es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 (EFP et enseignement supérieur) déclarant une amélioration de leurs compétences

	Part d'apprenant-es déclarant une amélioration au retour de la mobilité	Part d'apprenant-es déclarant une amélioration au 01/09/2018, soit 1 an et 4 mois après, en moyenne	Evolution entre les 2 dates
Adaptabilité	93,0%	93,7%	=
Compétence interculturelle	92,2%	91,9%	=
Ouverture d'esprit	91,1%	91,6%	=
Confiance en soi	90,2%	87,5%	-
Connaissance forces / faiblesses	87,4%	85,7%	=
Autonomie	86,0%	84,4%	=
Compétence linguistique	85,7%	92,3%	+
Compétence en résolution de problème	82,6%	85,8%	+
Tolérance	82,4%	85,4%	+
Travail en équipe	80,8%	75,3%	-
Esprit critique	77,7%	77,8%	=
Prise de décision	76,4%	79,6%	+
Compétence analytique	72,8%	77,7%	+
Créativité	67,9%	68,3%	=
Compétence numérique	66,2%	48,3%	-

Note de lecture : Les % présentés ci-dessus représentent la part des apprenants déclarant être tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'affirmation selon laquelle, « au cours de ma mobilité, j'ai amélioré... ». Ainsi, 93% des apprenantes déclarent qu'ils sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'affirmation selon laquelle « grâce à la mobilité, je suis davantage capable de m'adapter et d'agir dans des situations nouvelles ».

Source : rapport du participant, Mobility Tool, Commission européenne et Enquête « apprenants » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

A partir de ces 15 compétences transversales, un score d'amélioration des compétences transversales a été calculé⁵. Le score moyen d'amélioration des compétences transversales est de 18 points au retour de la mobilité et 16 points 1 an et 4 mois après. Un score de 0 ou moins indique une dégradation des compétences. Entre 1 et 7 points, l'amélioration est faible, entre 8 et 15, l'amélioration est moyenne et lorsque le score est supérieur à 15, l'amélioration est forte ou très forte.

Globalement, la part des apprenant-es parti-es en mobilité Erasmus + qui considèrent que la mobilité a amélioré leurs compétences transversales est très élevée. 98,5% au retour de la mobilité et 95% un an et quatre mois après déclarent un renforcement de ces compétences. Néanmoins, au fil du temps, la

part qui considère que l'amélioration est forte ou très forte diminue de plus de 10 points, au profit d'une amélioration moyenne. Elle diminue plus fortement pour les apprenant-es du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels que pour les étudiant-es, pour s'établir à des niveaux équivalents entre les deux secteurs.

Nous pouvons faire deux hypothèses pour expliquer cette baisse : soit la mesure au retour de la mobilité est biaisée en raison de l'enthousiasme suscité par la mobilité, la mesure près d'un an et demi après serait alors plus proche de la réalité ; soit les apports se trouvent relativisés au regard de nouvelles expériences ou des habitudes scolaires ou académiques reprenant le dessus.

⁵ Les réponses possibles aux questions sur les compétences transversales font l'objet de 5 modalités : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, ni l'un, ni l'autre, plutôt pas d'accord et pas du tout d'accord. Le calcul du score s'effectue ainsi : 2 points pour la modalité « tout à fait d'accord », 1 point pour la modalité « plutôt d'accord », 0 point pour la modalité « ni l'un, ni l'autre », -1 point pour la modalité « plutôt pas d'accord » et -2 points pour la modalité « absolument pas d'accord ». Le score maximal est de 30 points et le minimal de -30 points

• **Tableau 2 : Evolution du score de l'indicateur synthétique d'amélioration des compétences des apprenant-es parti-es en mobilité en 2016-2017 par secteur éducatif**

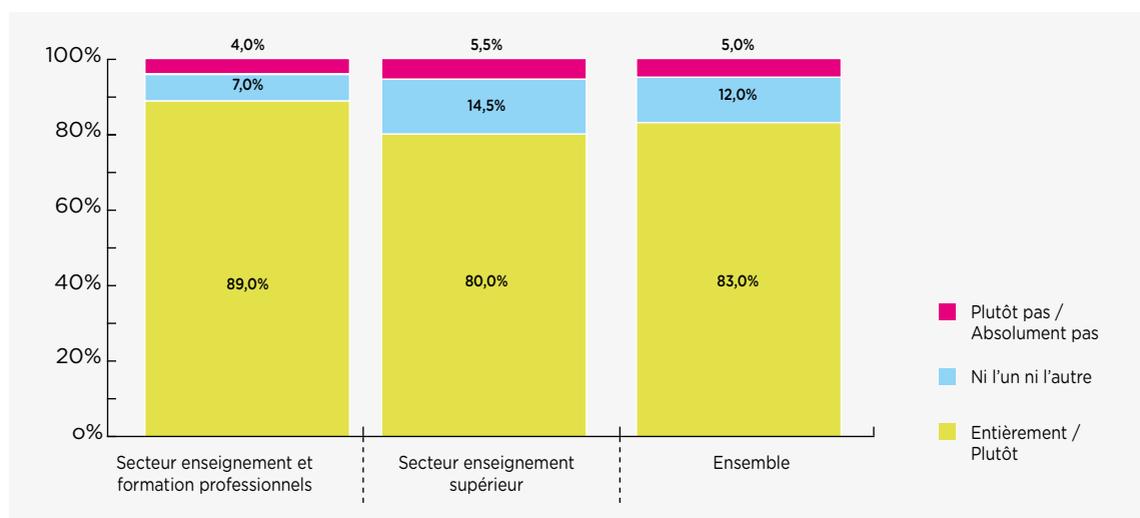
	Amélioration forte ou très forte (score >15)		Amélioration moyenne (score entre 8 et 15)		Amélioration faible (score entre 1 et 7)		Amélioration nulle ou dégradation	
	Retour mobilité	01/09/18	Retour mobilité	01/09/18	Retour mobilité	01/09/18	Retour mobilité	01/09/18
Secteur enseignement et formation professionnels	74,5%	54%	19,5%	30%	4,5%	11%	1,5%	5%
Secteur enseignement supérieur	66%	56,5%	28%	30%	5%	9%	1%	4,5%
Ensemble	68%	56%	25,5%	30%	5%	9%	1,5%	5%

Source : rapport du participant, Mobility Tool, Commission européenne et Enquête « apprenants » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Concernant les effets de la mobilité sur les compétences techniques, la grande majorité des apprenant-es se déclare tout à fait ou plutôt d'accord avec l'expression selon laquelle « au cours de la mobilité, j'ai accru les compétences spécifiques de mon secteur, de mon champ. »

Les apprenant-es du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels sont plus enclins que les étudiant-es à déclarer une amélioration de leurs compétences techniques alors que la mobilité a été de plus courte durée.

• **Graphique 1 : Part des apprenant-es parti-es en mobilité en 2016-2017 déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences techniques en mobilité au retour de la mobilité**



Source : rapport du participant, Mobility Tool, Commission européenne - données redressées

Enfin, les apports de ces mobilités peuvent également se mesurer sur l'accès ou le retour à l'emploi. Entre la mobilité et la date de l'enquête, près de 58% des apprenant-es déclarent avoir travaillé⁶. Ces 58% ont mis en moyenne 80 jours pour trouver ou retrouver un emploi. La moitié d'entre eux-elles n'ont mis que 33 jours ou moins. Les élèves ou alternant-es de l'enseignement secondaire professionnel sont plus rapides à trouver

un emploi que les étudiant-es. Des disparités importantes sont constatées au sein du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels. Les scolaires et les alternant-es ont une durée d'accès ou de retour à l'emploi plus faible que les stagiaires de la formation professionnelle continue. Néanmoins, cet indicateur sans précision sur le type d'emploi occupé (statut, contrat...) reste assez difficile à interpréter.

⁶ Le taux d'emploi à la date de l'enquête est de 32% (37% pour le secteur de l'EFP et 31% pour les étudiants).

• **Tableau 3 : Délai d'accès à un premier emploi ou de retour à l'emploi pour les apprenant-es qui ont travaillé depuis leur mobilité Erasmus + et qui ont déclaré avoir recherché un emploi**

	Durée moyenne	Durée médiane	Part des apprenants qui ont travaillé depuis la mobilité	Taux de réponse à la question
Secteur enseignement et formation professionnels	76 jours	27 jours	60%	88%
<i>dont scolaires et alternants</i>	<i>68 jours</i>	<i>16 jours</i>	<i>60%</i>	<i>87%</i>
<i>dont stagiaires de la formation professionnelle continue</i>	<i>106 jours</i>	<i>54 jours</i>	<i>86%</i>	<i>91%</i>
Secteur enseignement sup	81 jours	39 jours	56%	95%
Ensemble	80 jours	33 jours	58%	93%

Source : Enquête « apprenants » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation – données redressées

{ 1.2 }

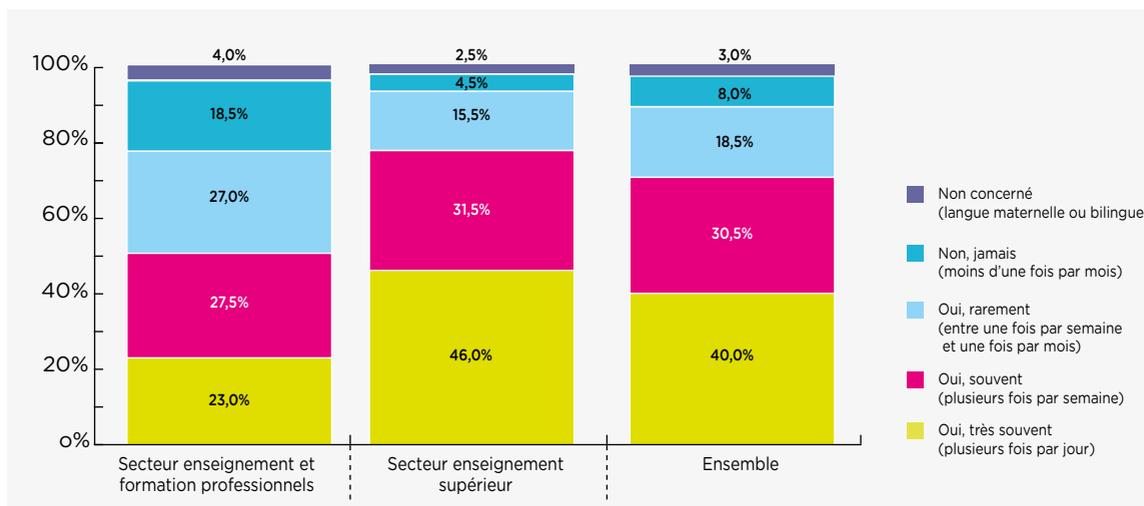
Mobilité et usage des langues

Deux indicateurs sélectionnés par le collectif portent sur l'utilisation des langues post-mobilité : taux d'apprenant-es ayant amélioré leurs compétences en langues après la mobilité et taux d'apprenant-es utilisant une ou plusieurs langues étrangères dans leur environnement professionnel.

L'utilisation des langues étrangères après la mobilité reste massive dans les deux secteurs éducatifs que ce soit de manière informelle ou en milieu professionnel.

La moitié des apprenant-es de l'enseignement et de la formation professionnels et plus de trois quarts des étudiant-es déclarent continuer à parler de façon informelle plusieurs fois par semaine la langue étrangère utilisée au cours de la mobilité. 40% de l'ensemble des apprenant-es l'utilisent même plusieurs fois par jour. L'utilisation informelle des langues après la mobilité est plus importante lorsque la langue principale est l'anglais (74%).

• **Graphique 2 : Part d'apprenant-es continuant à parler de façon informelle (en dehors de l'environnement professionnel) la langue étrangère utilisée au cours de la mobilité.**

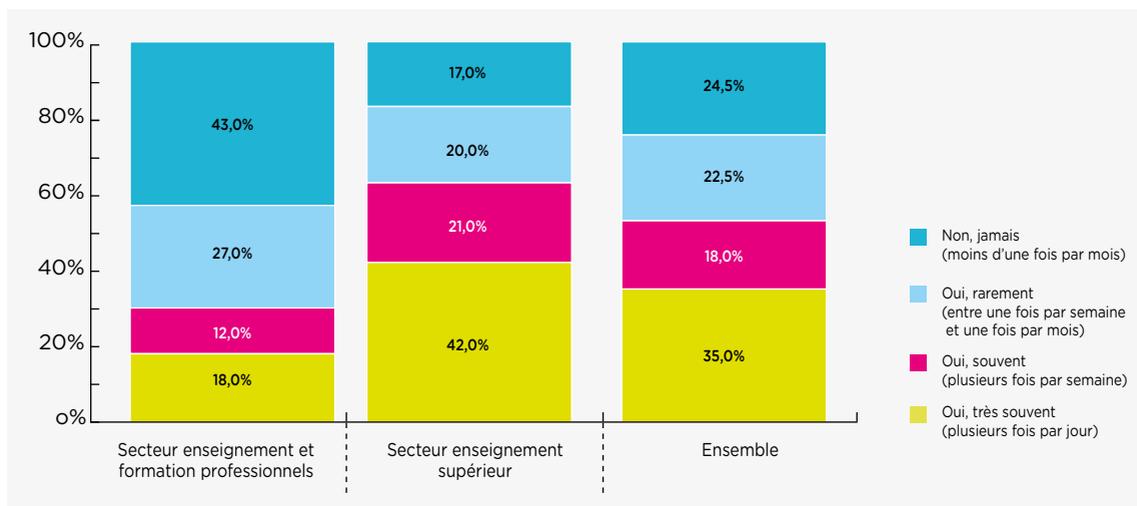


Source : Enquête « apprenants » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation – données redressées

En situation professionnelle, pour les 32% d'apprenant-es parti-es en mobilité Erasmus + en emploi à la date de l'enquête, l'usage d'une langue étrangère est également fréquente. 35% déclarent

l'utiliser quotidiennement et 18% plusieurs fois par semaine. Les étudiant-es sont près des deux tiers à l'utiliser plusieurs fois par semaine dans leur emploi.

• Graphique 3 : Part d'apprenant-es utilisant une langue étrangère à l'oral et/ou à l'écrit (expression et/ou compréhension) dans leur emploi (pour les personnes en emploi à la date de l'enquête).



Source : Enquête « apprenants » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Dans l'enseignement supérieur, les étudiant-es en emploi qui ont suivi une formation en commerce, en sciences sociales et en humanités sont les plus nombreux-ses proportionnellement à déclarer utiliser une langue étrangère en situation professionnelle (plus des deux tiers d'entre

eux-elles). Dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels, ce sont les apprenant-es qui ont une formation du commerce (hôtellerie et restauration notamment) qui se servent davantage de la langue étrangère utilisée en mobilité (plus de 34%).

{1.3}

Mobilité et citoyenneté

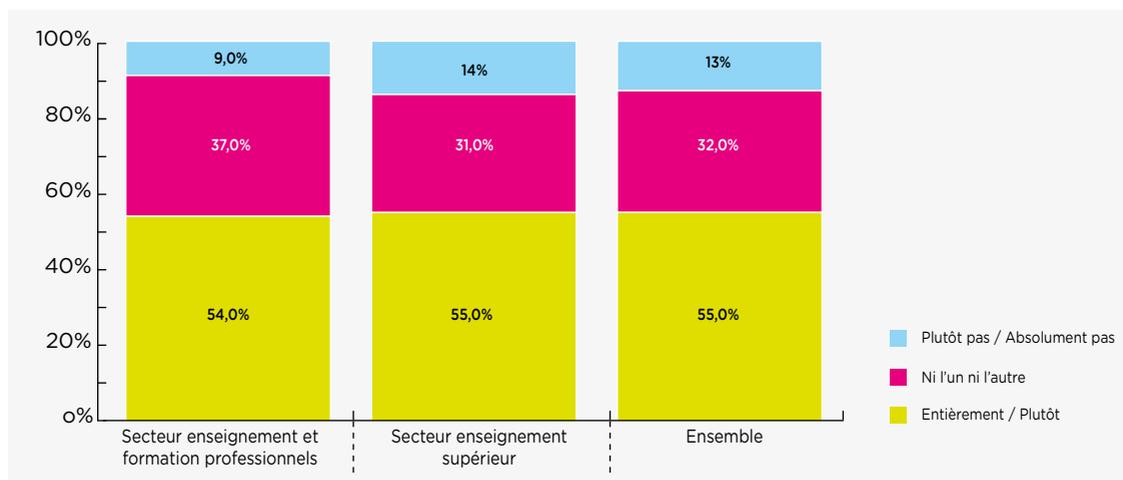
Deux indicateurs portent sur cette thématique : le taux d'apprenant-es exprimant l'intention de participer plus activement à la vie politique et sociale et le taux d'apprenant-es déclarant se sentir citoyens européens.

Les apprenant-es parti-es en mobilité Erasmus + se sentent davantage citoyen-nes européen-nes

et comptent s'impliquer davantage dans la vie politique et sociale.

Plus de la moitié des apprenant-es déclarent à leur retour de mobilité qu'ils ont l'intention de participer plus activement dans la vie politique et sociale de leur communauté, et ce, quel que soit le secteur éducatif.

• Graphique 4 : Part des apprenant-es déclarant avoir l'intention de participer plus activement à la vie politique et sociale de leur communauté



Source : rapport du participant, Mobility Tool, Commission européenne - données redressées

Dans le même temps, près de huit apprenant-es sur dix se sentent davantage européen-nés un an et quatre mois après leur retour de mobilité. Cette proportion est supérieure de 9 points à ce qu'ils-elles déclaraient au retour de leur mobilité, les

contacts entretenus avec les habitants ou les autres jeunes rencontrés à l'étranger après la mobilité pouvant éventuellement expliquer ce sentiment d'appartenance.

• **Tableau 4 : Part des apprenant-es déclarant se sentir davantage citoyen européen au 1er septembre 2018**

	Entièrement / plutôt	Ni l'un, ni l'autre	Plutôt pas / absolument pas	Evolution par rapport au retour de mobilité (rapport du participant)
Secteur enseignement et formation professionnels	73% (32%)	24%	3%	+5 points
Secteur enseignement supérieur	79% (41%)	18%	3%	+10 points
Ensemble	77% (39%)	20%	3%	+9 points

Note de lecture : (...) : part des apprenants déclarent être entièrement d'accord avec la proposition selon laquelle ils-elles se sentent davantage citoyen-nés européen-nés.

Source : rapport du participant, Mobility Tool, Commission européenne et Enquête « apprenants » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

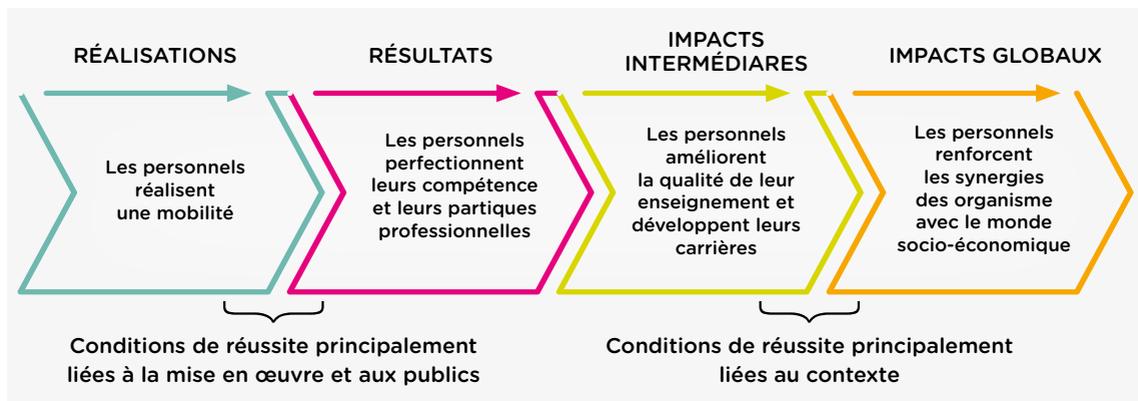
{2}

Les apports de la mobilité Erasmus + pour les personnels

Les personnels, à savoir les enseignants, formateurs ou administratifs du secteur scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes, sont des acteurs essentiels pour le développement des mobilités et des effets systémiques de celles-ci. Par la mobilité des

personnels, le programme Erasmus + entend perfectionner les compétences et les pratiques professionnelles dont l'effet principal attendu est l'amélioration de la qualité de l'enseignement qui vise à répondre aux besoins du marché du travail.

• **Schéma 2 : Diagramme logique d'impact dans le cadre des mobilités des personnels Erasmus +**



Les huit indicateurs sélectionnés par le collectif portent alors sur les coopérations renforcées ou développées au cours de la mobilité, l'amélioration

des pratiques professionnelles et la reconnaissance de la mobilité.

{2.1}

Mobilité et coopération

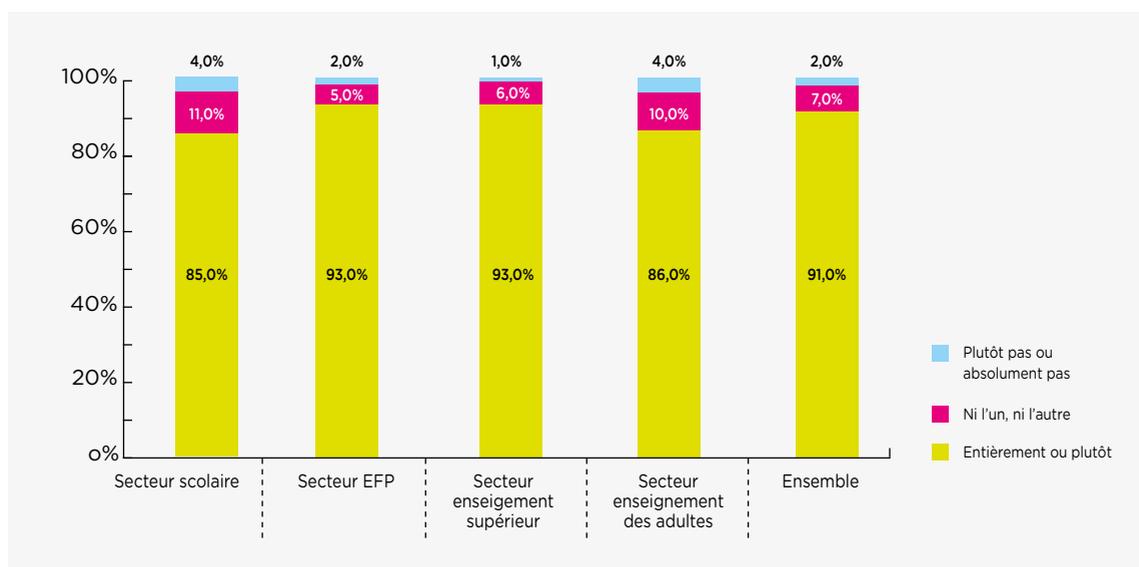
Trois indicateurs de développement des coopérations ont été formulés par l'Observatoire national de l'impact Erasmus + : le taux de personnels ayant déclaré avoir renforcé ou élargi leur réseau personnel ou développé de nouveaux contacts, le taux de personnels ayant déclaré avoir développé une coopération avec des acteurs économiques, notamment des entreprises et le taux de personnels ayant déclaré que leur mobilité conduira à l'internationalisation de leur organisme.

Les projets de mobilité développent les réseaux professionnels, entraînant une internationalisation

de leur établissement. Néanmoins, ce renforcement du réseau est peu étendu aux acteurs du marché du travail.

91% des personnels partis en mobilité déclarent avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel et/ou développé de nouveaux contacts. Les professionnels des secteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels sont plus nombreux proportionnellement à avoir élargi leur réseau. Le type de mobilité (enseignement, formation ou stage d'observation) influe peu sur cet indicateur.

• Graphique 5 : Part des personnels déclarant avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel et/ou développé de nouveaux contacts

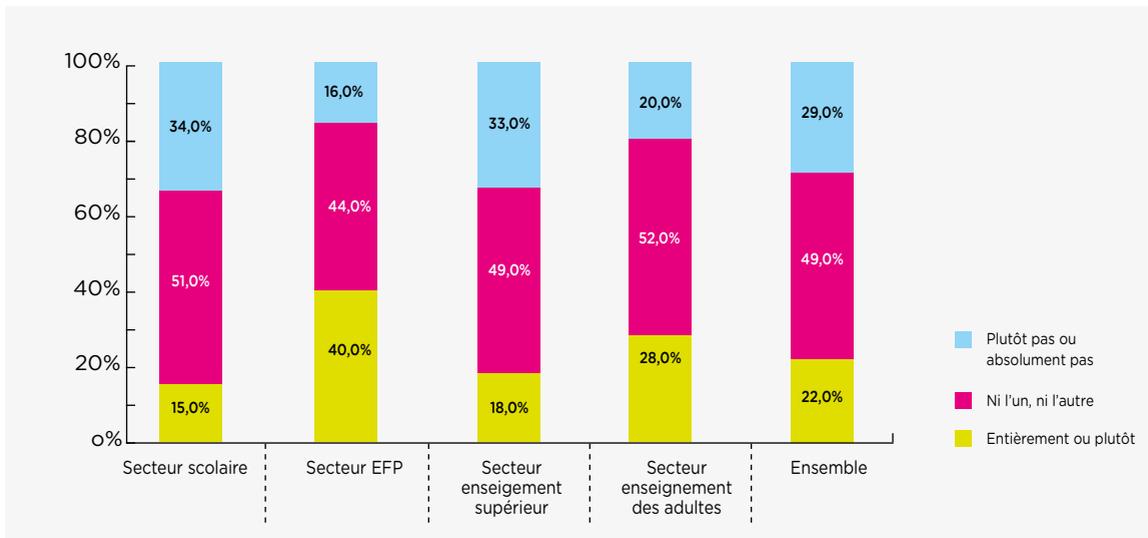


Source : rapport du participant, Mobility Tool, Commission européenne - données redressées

22% des personnels déclarent avoir construit une coopération avec les acteurs du marché du travail. Des disparités importantes sont constatées entre secteurs éducatifs. Les personnels de l'enseignement et de la formation professionnels sont près de 40% à déclarer nouer une coopération avec les acteurs du marché du travail au cours

de leur mobilité. Le type de mobilité explique en partie ces différences. 18% des personnels partis en mobilité d'enseignement ont construit une coopération avec les acteurs du marché du travail, 26% pour ceux en mobilité de formation et 20% pour ceux en stage d'observation.

• Graphique 6 : Part des personnels déclarant avoir construit une coopération avec les acteurs du marché du travail.

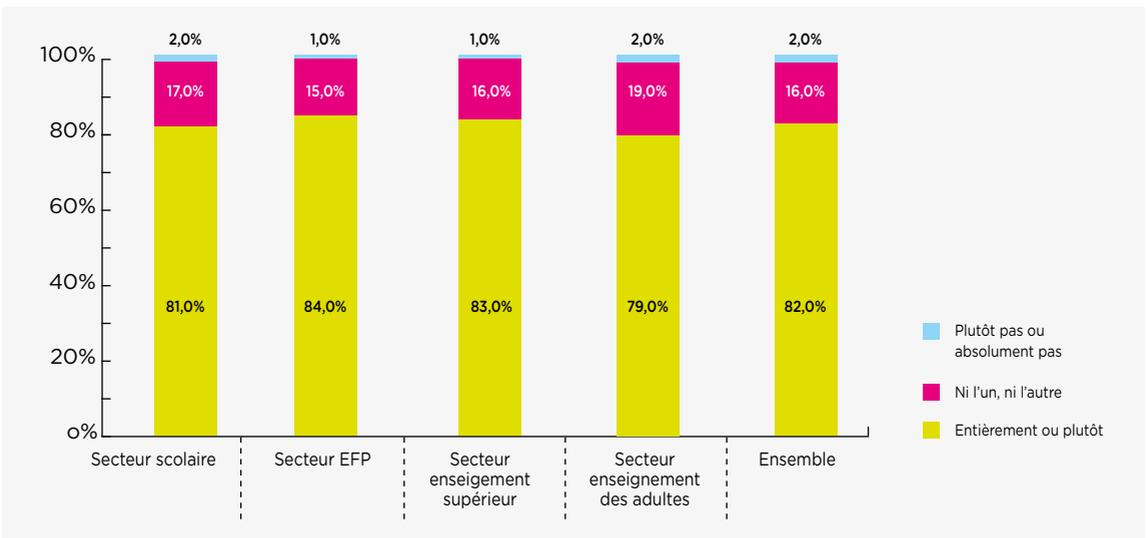


Source : rapport du participant, Mobility Tool, Commission européenne - données redressées

Enfin, dans des proportions équivalentes par secteur, plus de huit personnels sur dix partis en

mobilité Erasmus + considèrent que leur mobilité sert à l'internationalisation de leur établissement.

• Graphique 7 : part des personnels déclarant que leur mobilité va favoriser une internationalisation de leur établissement d'envoi



Source : rapport du participant, Mobility Tool, Commission européenne - données redressées

{2.2}

Mobilité et développement des compétences et des pratiques professionnelles

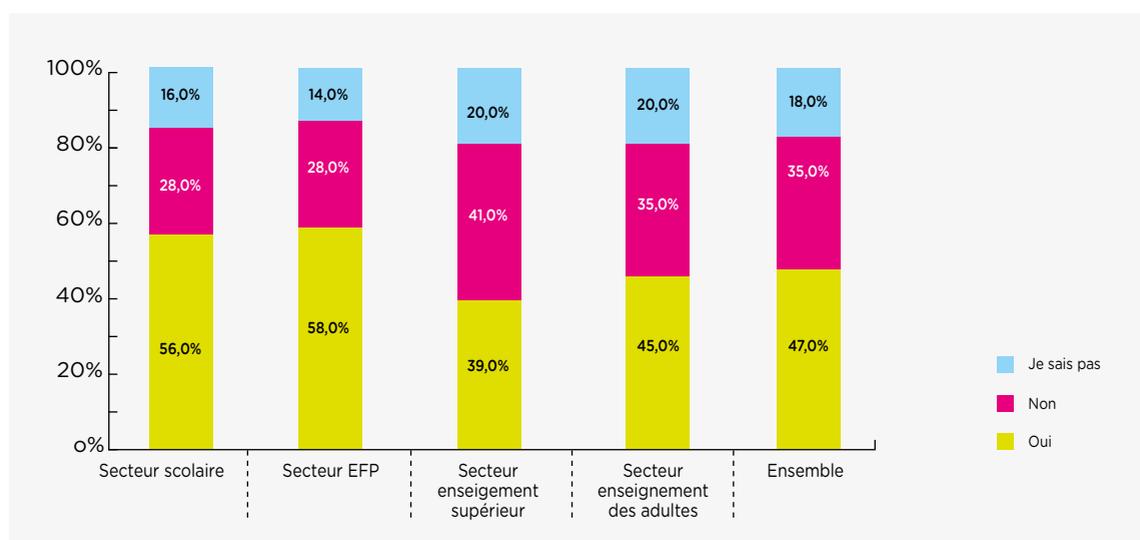
Quatre indicateurs concernent le développement des compétences et des pratiques professionnelles : le taux de personnels ayant acquis l'expérience du travail en équipe, le taux de personnels déclarant avoir amélioré leur pratique de l'anglais et/ou de la langue du pays d'accueil, le taux de personnels ayant modifié leurs méthodes d'enseignement ou leurs pratiques professionnelles à l'issue de la mobilité et le taux de diffusion de nouvelles pratiques professionnelles au sein de l'établissement.

L'amélioration des pratiques des langues est un effet largement reconnu par l'ensemble des personnels. Le travail en équipe et la modification des pratiques professionnelles dépendent beaucoup du type de mobilité effectuée, le stage

d'observation ou la formation offrant des atouts par rapport à une mobilité d'enseignement.

Près de la moitié des personnels considère travailler davantage en équipe depuis leur retour de mobilité. Les professionnel·les du secteur scolaire et de l'enseignement et de la formation professionnels sont les plus enclin·es à le faire. Pour l'enseignement supérieur, le plus faible taux peut s'expliquer par une culture du travail en équipe déjà présente et par une mobilité d'enseignement plus importante. En effet, au regard du type de mobilité réalisée, 51% des personnels partis en mobilité de formation déclarent davantage travailler en équipe, 48% pour les stages d'observation et 40% pour les mobilités d'enseignement.

• Graphique 8 : Part des personnels considérant travailler davantage en équipe qu'avant leur départ en mobilité

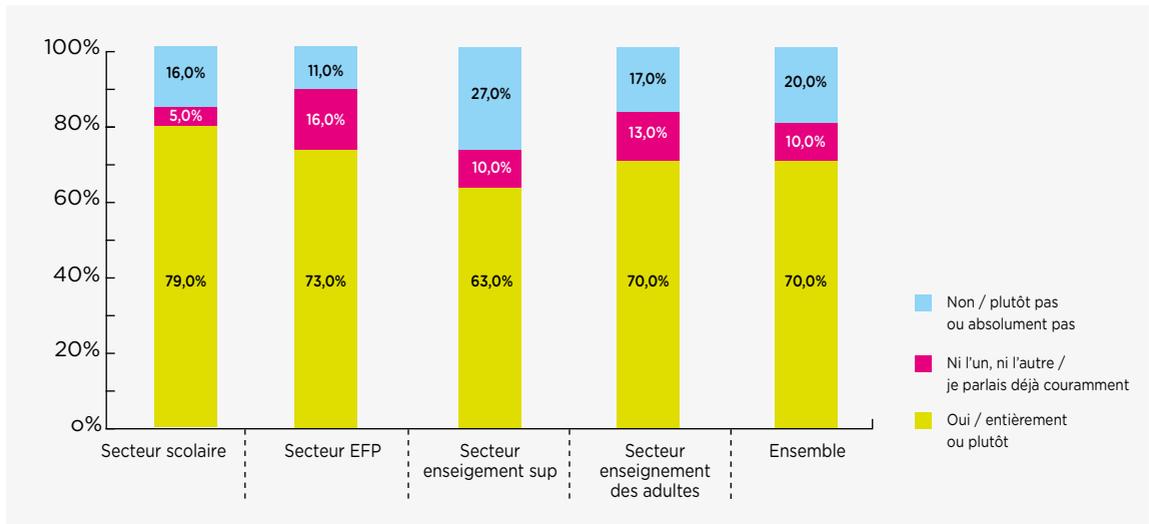


Source : Enquête « personnels » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation – données redressées

Comme pour les apprenants, les personnels développent leurs compétences linguistiques grâce à la mobilité. Les personnels du supérieur, ayant davantage l'habitude de communiquer dans une langue étrangère sont les moins nombreux proportionnellement à déclarer avoir amélioré leurs

compétences en langues étrangères. Par ailleurs, 78% des personnels partis en mobilité de formation, 68% en stage de formation et 57% en mobilité d'enseignement reviennent avec le sentiment de mieux maîtriser une langue étrangère.

• Graphique 9 : Part des personnels déclarant avoir amélioré leurs compétences en langues étrangères grâce à la mobilité Erasmus +

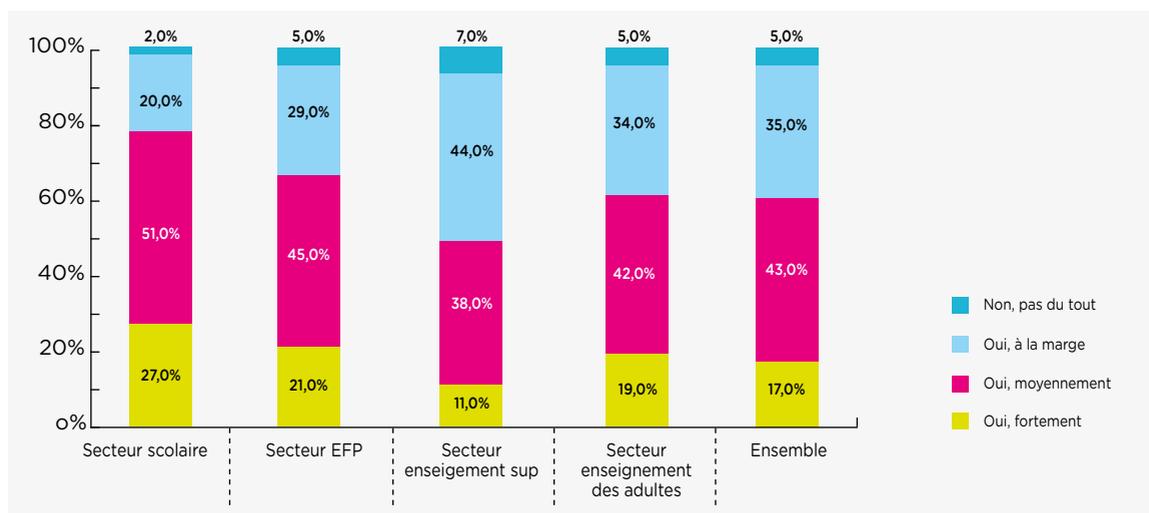


Source : rapport du participant, Mobility Tool, Commission européenne - données redressées

17% des professionnel·les parti·es en mobilité Erasmus + considèrent qu'ils-elles ont modifié fortement leurs pratiques professionnelles un an et demi après leur retour de mobilité. Cette part est la plus élevée (27%) pour le secteur scolaire et la plus faible pour l'enseignement supérieur (11%). Le type de mobilité effectuée explique en partie

ces différences. Ainsi, 20% des personnels ayant réalisé un stage d'observation à l'étranger et 22% pour celles et ceux qui ont effectué une formation déclarent une modification forte de leurs pratiques contre 10% pour celles et ceux qui sont parti·es enseigner.

• Graphique 10 : Part des personnels considérant avoir modifié leurs méthodes d'enseignement ou leurs pratiques professionnelles suite à leur mobilité Erasmus +



Source : Enquête « personnels » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Le taux de diffusion de l'expérience de mobilité au sein des établissements d'envoi est très élevé, et ce, quel que soit le secteur éducatif. Le principal canal de diffusion est l'organisation de réunions : 84% des personnels qui ont partagé leur expérience ont utilisé ce canal. 32% ont également mis en place des ateliers. Certain·es dispensent même des

formations. 9% des professionnel·les ont partagé leur expérience une fois, 52% entre deux et quatre fois et 39% cinq fois et plus. Les réunions de réseaux constitués (comme par exemple celui du réseau d'éducation prioritaire) sont aussi l'occasion de mettre à l'ordre du jour les apports des mobilités Erasmus +.

• **Tableau 5 : Part des personnels déclarant avoir partagé leur expérience de mobilité avec leurs collègues et leur hiérarchie et les types de canaux de diffusion (plusieurs réponses possibles – total >100%)**

	Oui (quels canaux de diffusion des méthodes / pratiques ?)					Non
	Total	Réunion	Atelier	Conférence	Formation	
Secteur scolaire	97%	86%	46%	14%	20%	3%
Secteur enseignement et formation professionnels	97%	88%	40%	16%	27%	3%
Secteur enseignement supérieur	94%	82%	22%	15%	15%	6%
Secteur éducation des adultes	98%	85%	37%	16%	13%	2%
Ensemble	96%	84%	32%	15%	18%	4%

Source : Enquête « personnels » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

{2.3}

Reconnaissance de la mobilité

Deux tiers des personnels déclarent que leur institution a reconnu leur mobilité mais cette reconnaissance est principalement **informelle**. Les augmentations de salaires sont quasi-inexistantes, la progression des responsabilités peu élevée et les changements de poste rares. De plus, cette proportion de personnels déclarant une reconnaissance est de 19 points inférieure par rapport à ce qu'ils-elles escomptaient au retour de

leur mobilité, un an et demi plus tôt. Le secteur où la reconnaissance est davantage développée est celui de l'enseignement et de la formation professionnels.

La reconnaissance de l'engagement des personnels dans les projets de mobilité et de coopération notamment via la rémunération est un enjeu essentiel du futur programme pour atteindre les objectifs de triplement des mobilités.

• **Tableau 6 : Part des personnels déclarant une reconnaissance de leur mobilité par l'institution d'envoi et type de reconnaissance (plusieurs réponses possibles – total >100%)**

	Total	Oui						Non
		Plan de travail annuel	Entretien annuel d'évaluation	Augmentation de salaire	Progression des responsabilités	Nouveau poste	informelle	
Secteur scolaire	66%	12%	10%	0%	7%	2%	41%	44%
Secteur enseignement et formation professionnels	72%	27%	20%	2%	11%	3%	44%	28%
Secteur enseignement supérieur	65%	17%	19%	0%	6%	1%	41%	35%
Secteur éducation des adultes	69%	14%	30%	2%	9%	3%	41%	31%
Reconnaissance effective de la mobilité au 01/09/2018	65%	18%	18%	1%	8%	2%	42%	35%
Reconnaissance prévue de la mobilité au retour de mobilité	84%	20%	14%	0,5%	0%	-	68%	16%

Source : Enquête « personnels » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

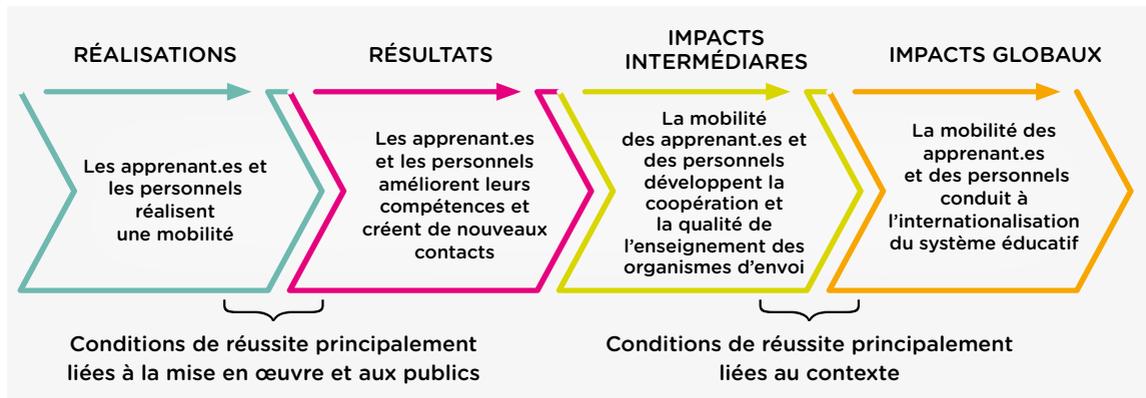
{3}

Les apports de la mobilité Erasmus + sur les organismes d'envoi

Les mobilités des apprenant-es et des personnels sont le résultat de stratégies d'établissements ou d'organismes d'envoi. Ces derniers développent des objectifs eux-mêmes déclinés en actions qui concourent à améliorer les formations, l'orientation, l'insertion professionnelle, les carrières... L'idée sous-jacente est que, par l'intermédiaire des mobilités des

apprenant-es et des personnels qui renforcent leurs compétences et créent de nouveaux contacts, les organismes d'envoi développent leur coopération européenne et internationale qui permet une internationalisation du système éducatif.

• **Schéma 3 : Diagramme logique d'impact sur les organismes des mobilités des apprenant-es et des personnels Erasmus +**



Les cinq indicateurs sélectionnés par le collectif pour mesurer l'apport des mobilités sur les organismes d'envoi portent sur **le développement**

des coopérations et l'effet levier des financements Erasmus +.

{3.1}

Mobilité et développement des coopérations européennes et internationales

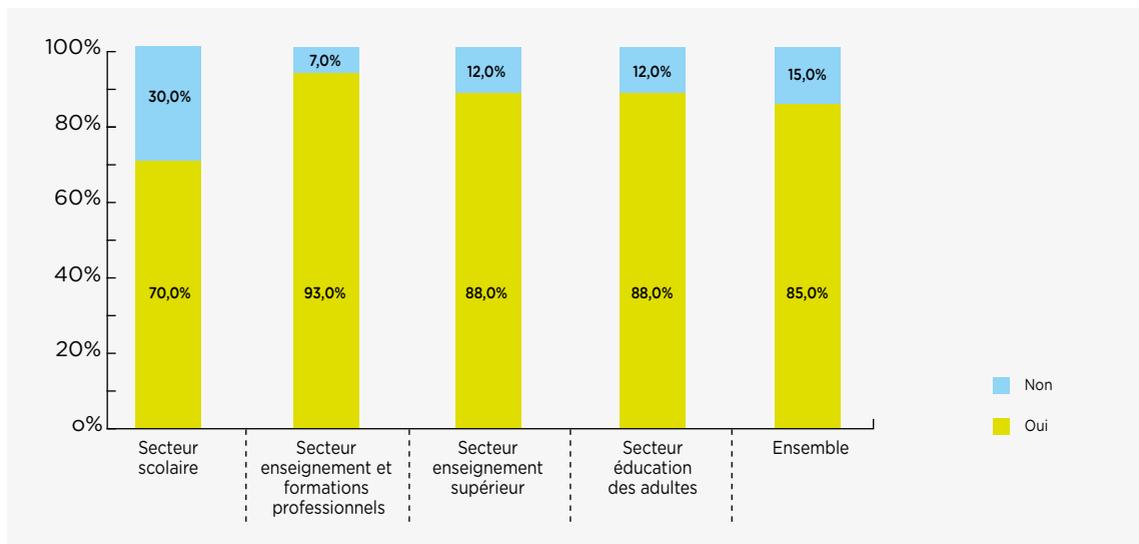
Quatre indicateurs portent sur le développement des coopérations des organismes : le taux de nouveaux contacts/réseaux créés par le personnel en mobilité, le taux d'organismes déclarant avoir augmenté fortement leur capacité à coopérer au niveau européen ou international, le taux d'organismes développant une démarche formelle d'internationalisation et la part d'entreprises (acteurs économiques) accueillant de la mobilité.

Globalement, les organismes d'envoi accroissent leurs capacités à coopérer au niveau européen ou international grâce aux contacts créés au cours des mobilités Erasmus +. Les acteurs économiques sont également des partenaires d'une majorité

d'établissements. Néanmoins, la création d'une démarche formelle d'internationalisation reste encore un objectif à atteindre pour la majorité des organismes.

85% des organismes estiment que la mobilité du personnel permet de créer de nouveaux contacts / réseaux. Les organismes ont créé, au cours des appels à projets 2014 et/ou 2015, 12 nouveaux contacts en moyenne. 88% des contacts noués sont en lien avec l'éducation et la formation, 44% en lien avec le marché du travail et 10% s'établissent autour d'un autre sujet (la recherche, la culture, le handicap...).

• Graphique 11 : Part des organismes déclarant que la mobilité du personnel a permis de créer de nouveaux contacts / réseaux

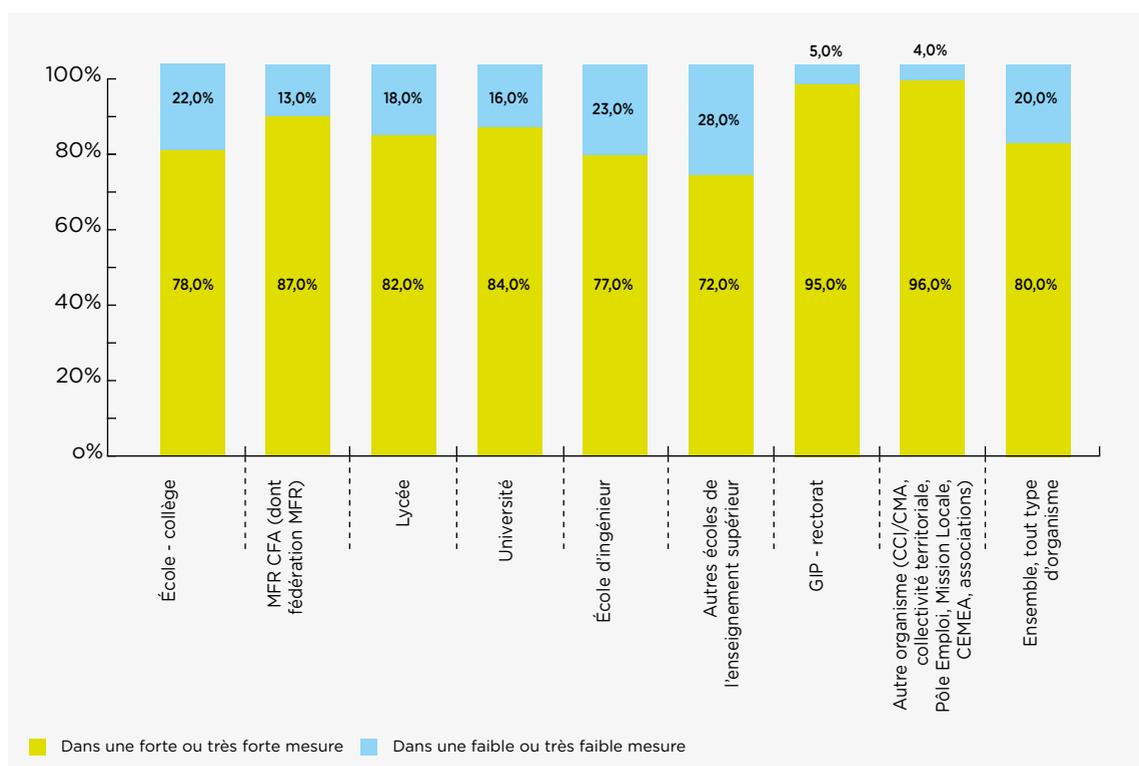


Source : Enquête « organismes » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Outre les contacts développés, les projets Erasmus + accroissent les capacités à coopérer fortement ou très fortement au niveau européen ou international pour 80% des établissements. Au regard du type d'établissements, les consortiums portés par des

Groupements d'Intérêt Public (GIP), les rectorats, les collectivités territoriales, les chambres consulaires sont les plus positifs sur l'augmentation des capacités à coopérer.

• Graphique 12 : Part des organismes déclarant avoir accru leurs capacités à coopérer au niveau européen ou international (hors mobilités internationales de crédits)



Source : rapport final, E+ Link, Commission européenne

Cette capacité à coopérer et à nouer des contacts ne se limite pas uniquement aux établissements de formation. Les mobilités des personnels et des apprenant-es permettent également de tisser des liens avec les acteurs économiques. Ainsi, les organismes d'envoi déclarent que 57% des établissements qui accueillent des personnes en mobilité sont des entreprises. Les organismes de

l'enseignement et de la formation professionnels comme les lycées, MFR, CFA, ou encore les GIP, rectorats, collectivités territoriales sont encore davantage connectés avec le monde socio-économique. Ces proportions sont plus faibles pour les universités pour lesquelles les relations avec les autres universités, laboratoires de recherche sont davantage développées.

• **Tableau 7 : Part des entreprises (acteurs économiques) accueillant de la mobilité sur l'ensemble des organismes accueillant**

	Nombre moyen d'organismes accueillant des apprenants ou des personnels	Nombre moyen d'entreprises parmi ces organismes	Part d'entreprises accueillant de la mobilité
Ecole - collège	6	1	17%
MFR-CFA (dont fédération MFR)	78	76	97%
Lycée	16	13	81%
Université	162	29	18%
Ecole d'ingénieur	38	13	34%
Autres écoles de l'enseignement supérieur	37	18	49%
GIP-rectorat	49	29	59%
Autres organismes (CCI/CMA, collectivité territoriale, pôle emploi, missions locales, CEMEA, associations)	120	109	91%
Ensemble, tout type d'organisme	35	20	57%

Source : Enquête « organismes » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Cette coopération développée avec de nombreux organismes ne conduit pas pour autant une majorité d'organismes à formaliser un document décrivant leur stratégie à l'international. Des différences sectorielles importantes apparaissent. Dans l'enseignement supérieur, et notamment

dans les universités, une majorité d'établissements a formalisé sa stratégie alors que dans le secteur scolaire seul un cinquième l'a réalisé. Ces documents ciblent principalement les partenariats à développer et également les partenariats à consolider.

• **Tableau 8 : Part des organismes déclarant avoir formalisé par un document écrit leur stratégie à l'international (hors charte) au cours des années pour lesquels ils ont bénéficié d'un financement Erasmus + et les cibles de ces documents (plusieurs réponses possibles - total>100%)**

	Oui (ce document cible-t-il ?)					Non	Ne sais pas
	Total	Zones géographiques	Thématiques spécifiques	Partenariats à consolider	Partenariats à développer		
Secteur scolaire	22%	33%	52%	35%	70%	46%	32%
Secteur enseignement et formation professionnels	41%	45%	69%	79%	88%	44%	15%
Secteur enseignement supérieur	56%	61%	65%	71%	78%	32%	12%
Secteur éducation des adultes	36%	ns	ns	ns	ns	60%	4%
Tout secteur	43%	57%	66%	69%	80%	40%	17%

Source : Enquête « organismes » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

{3.2}

Part du financement Erasmus + dans la mobilité

Ce dernier indicateur est une première tentative de mesure de la part du financement Erasmus + dans la mobilité des organismes. Le taux de réponse à la question est de 76%. **Il convient de prendre ces données avec précaution.** En moyenne, chaque organisme alloue 280 000 euros à la mobilité européenne et internationale. Parmi ces 280 000 euros, près de 162 000 euros sont financés par Erasmus + pour les actions de mobilité, soit 58% des montants alloués. Ce taux est très élevé pour les écoles, les collèges, les lycées et les GIP et rectorats, c'est-à-dire les établissements sous tutelle du ministère, chargé de l'éducation nationale. Il est plus

faible pour les établissements de l'enseignement supérieur pour lesquels d'autres sources de financement sont possibles.

La part que représente Erasmus + dans le financement total de la mobilité n'est pas équivalente à la part que représente Erasmus + dans le nombre de mobilités. Par exemple, dans le secteur de l'enseignement agricole, Erasmus + représente 20% des mobilités mais la part d'Erasmus + au financement global des mobilités est bien supérieure à 20%.

• **Tableau 9 : Part d'Erasmus + dans le financement de la mobilité des organismes**

	Montant moyen global en €	Montant moyen Erasmus + en €	Part Erasmus + dans le financement de la mobilité
École - collège	45 400	43 500	96%
MFR-CFA (dont fédération MFR)	485 500	267 400	55%
Lycée	83 600	64 800	77%
Université	1 627 000	897 800	55%
École d'ingénieur	210 200	92 000	44%
Autre école de l'enseignement supérieur	192 000	122 800	64%
GIP-rectorat	456 500	392 100	86%
Autres organismes (CCI/CMA, collectivité territoriale, pôle emploi, missions locales, CEMEA, associations)	1 021 600	411 600	40%
Ensemble, tout type d'organisme	280 100	161 800	58%

Source : Enquête « organismes » 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées



QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion du programme Erasmus + et de ses dispositifs pour les volets « éducation et formation ».

L'Agence participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + ainsi que sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

L'Agence Erasmus + France / Education Formation est un Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale

et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère du Travail. Elle est située à Bordeaux et emploie 130 personnes.

Erasmus + est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport lancé en 2014. Il se décline en trois actions : la mobilité des individus, la coopération des acteurs et le soutien aux réformes politiques.

Le programme Erasmus + (2014-2020) est le premier instrument financier au service de la démocratisation de la mobilité avec une attention particulière pour les publics les plus en difficulté.



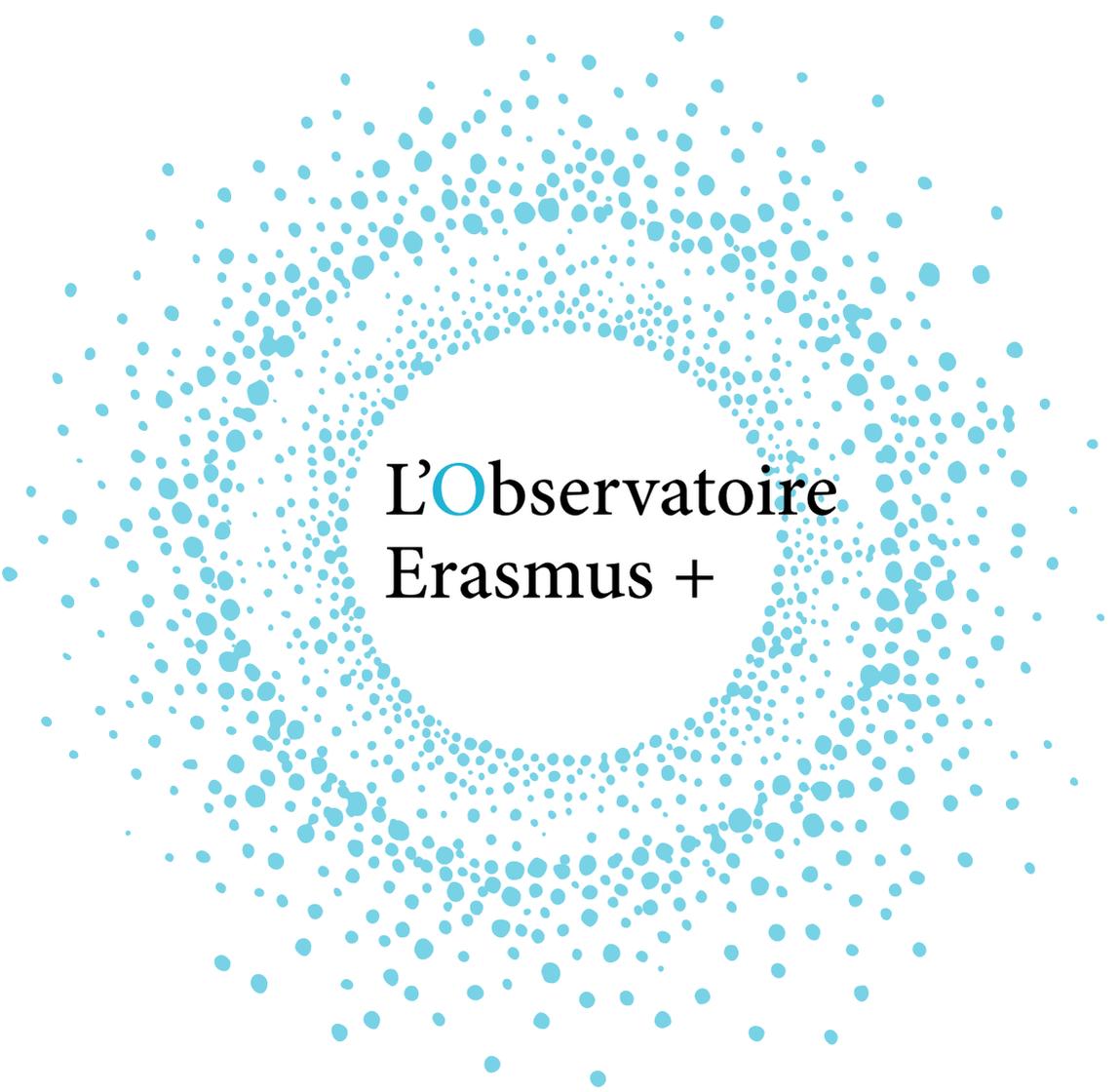
© Agence Erasmus+ France / Education Formation

Directrice de la publication : Laure Coudret-Laut

Septembre 2019

ISSN : 2554-0165

Imprimeur : BLF impression



L'Observatoire
Erasmus +